



Succession apres remariage

Par **grisou50**, le **21/12/2012 à 11:24**

Bonjour,
Mon père c'est remarié en 2008 et décédé en 2010.
Lors de son mariage, sa nouvelle femme a fait un testament, le désignant comme héritier.
Celle-ci vient de décéder à son tour (2012).
Il n'y a pas eu de succession de fait au décès de mon père.
Est-ce normal ?
Avons-nous un droit sur cette succession ?
Merci.

Par **thomyorke88**, le **21/12/2012 à 13:44**

Pour qu'il y ait ouverture d'une succession au décès d'une personne, encore faut-il que les héritiers de cette personne se rendent chez un notaire pour ouvrir un dossier de succession, si vous ne l'avez pas fait, il est normal qu'il n'y ait pas eu de succession.
Quant au droit dans la succession, de laquelle parlez-vous ? Celle de votre père ou celle de sa nouvelle femme ?
Vous êtes évidemment héritier de votre père, au même titre que sa nouvelle femme, il faut donc d'abord régler la succession de votre père avant de régler celle de madame, puisqu'elle est sensée recueillir des droits dans cette dernière.
En revanche, vous n'avez aucun droit dans la succession de madame, le testament ne s'appliquant plus puisque votre père est décédé.

Par **grisou50**, le **09/01/2013 à 10:59**

Merci pour votre réponse.
Vous parlez d'ouverture de dossier de succession pour mon père.
Est-ce gratuit ?
Cordialement.